

- 1. **Message from the President**
- 2. **Guest Editorial - Jean-Marc Sorel**
- 3. **2014 Vienna Conference**
- 4. **2013 ESIL Symposium in Bucharest**
- 5. **New Interest Groups**
- 6. **ESIL Lecture Series**
- 7. **Membership Dues 2014**

Editorial Board
Massimo Iovane (Napoli), Mario Prost (Keele) and Geir Ulfstein (Oslo)

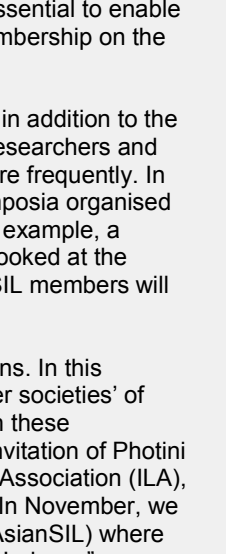
Having difficulties reading this page? [Click here](#) to read the newsletter in PDF format.

Vous rencontrez des difficultés pour lire cette page? Veuillez cliquer ici pour lire la newsletter en format PDF.

1. Message from the President

Dear ESIL Members,

Our Society continues to go from strength to strength. New ideas, new initiatives, new members, and a growing sense of common purpose. What's more, further to a decision of the Executive Board last May, the Society will meet more frequently from now on, at annual conferences rather than the traditional biennial conferences. The next Annual Conference will take place in Vienna on 4 - 6 September 2014.



The success of ESIL has meant that we are receiving more and more requests and we hope to be able to respond to these as we continue to promote the knowledge and application of international law.

As we move towards the second decade of the life of the Society, there is much to be done. Critically, there are requests from many parts of Europe to organise activities promoting the role of international law and it is important that our Society can and should be responsive to such requests. Involving younger international lawyers during their studies or at an early stage of their career is very much a focus of the Society and we aim to develop activities to encourage more young people to join the Society and make an active contribution. In addition, like other European organisations, ESIL needs to consider the 'internationalisation' of the Society – a European perspective does not mean we should look inward but rather that we should extend the concept of European-ness beyond the borders of our continent.

In addition to all these new ventures, we also need to showcase the good work that is being done by members of the Society and by the increasing number of ESIL Interest Groups so further development of our administrative systems and our website will be essential in the near future.

It is in this context that we make an appeal – in consort with Joseph Weiler, President of the European University Institute and founding member of the European Society of International Law – for permanent members of the Society. We need your support. This is essential to enable our Society to expand its activities. You will find information about Lifetime Membership on the website of the Society.

Finally, I would like to mention the importance of organising other ESIL events in addition to the annual conferences. Such events permit the bringing together of academics; researchers and professors of international law from across Europe not just once a year but more frequently. In addition to the developing series of ESIL Lectures and the workshops and symposia organised by our Interest Groups, there are other activities supported by the Society. For example, a symposium was organised by Lulia Motoc in Bucharest on 26 September that looked at the relationship between national and international law, and we hope that other ESIL members will decide to organise similar events in the future.

The Society also continues its collaboration with other societies and associations. In this context, in recent months I have represented ESIL at several meetings of 'sister societies' of which ESIL members are also members. ESIL is pleased to be associated with these prestigious scientific associations. In August, we met in Cape Sounion at the invitation of Photini Pazaritis and Maria Gavouneli of the Hellenic Branch of the International Law Association (ILA), to discuss issues related to "Imperium Juris: Governance, Trade, Resources". In November, we met at the 4th Biennial Conference of the Asian Society of International Law (AsianSIL) where the theme was "Asia and International Law in the Twenty-First Century: New Horizons". International law is common to all of us. There might be different views and conceptions about its notions, principles and institutions but, in this context, exchanges are important to gain a better understanding of our respective views. At the AsianSIL conference I suggested that we collaborate on joint initiatives and, should you have any suggestions for these, I would be happy to hear from you.

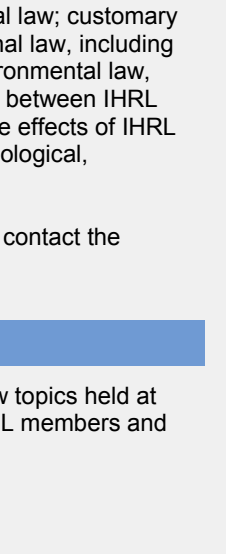
I very much hope to count on your support and thank you for your trust.

With my best wishes,
Laurence Boisson de Chazournes - *President*

2. Guest Editorial

Faut-il désespérer de la justice pénale internationale?

Jean-Marc Sorel, Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne



La justice pénale internationale est dans l'œil du cyclone : on la dit budgétivore, chronophage, politisée et peu efficace. Appare comme un élément phare de la juridictionnalisation du droit international à la fin du XXe siècle, est-elle en passe de devenir une simple illusion déçue alors qu'on la voyait comme un modèle pour le futur ? Même si l'on est fermement convaincu de son utilité, on peut être découragé par son fonctionnement.

Apparues par strates successives, la confusion règne parmi ces juridictions. A la strate *ad hoc*iste des TPIY et TPIR issus de résolutions du Conseil de sécurité, s'ajoute une autre strate non moins *ad hoc*iste, celle des juridictions pénales internationalisées ou hybrides (Sierra Leone, Cambodge, Timor Leste, Kosovo, Bosnie, Liban, Dakar) créées sur la base d'un accord ou d'un acte international. Cet ensemble provisoire devrait à terme laisser la place à la seule Cour pénale internationale. Cour qui là aussi devrait surtout renforcer à terme le rôle du juge national par le procédé de la « compétence universelle ». A cet égard, le « tout international » envisagé comme solution miracle a laissé la place à un retour vers la sphère nationale et il s'agit désormais plus de stimuler que de se substituer à l'échelon local. En attendant ces lendemains meilleurs, on dénonce surtout la longueur des procès, leur coût prohibitif ou le peu de lisibilité de la politique jurisprudentielle de la CPI comme l'illustrent les récentes décisions concernant le Kenya ou la Lybie. Cette politique jurisprudentielle devient si obscure qu'elle provoque une véritable révolte sur le continent africain.

Sans doute faut-il pointer également le modèle procédural dont la mixité – relative – n'a pas encore trouvé son point d'équilibre entre une procédure accusatoire largement chronophage et une procédure inquisitoire qui s'imisce doucement, mais qui ne peut non plus être parée de toutes les vertus. De cette posture a découlé une forme d'impunité pour les juridictions elles-mêmes pour lesquelles on a toléré beaucoup de particularismes largement prosrits au sein de nombreuses juridictions internes. Même s'il faut éviter toute forme d'anthropomorphisme étatique, la comparaison a pu choquer. Sans doute ces tribunaux sont-ils également trop axés vers la quête éperdue de la responsabilisation, faisant de la chasse aux responsables l'unique objectif, ce qui ne saurait remplacer la quête de la vérité. Le juste – ou ressentiment comme tel – prime le vrai.

Faut-il pour autant désespérer ? Nous ne le pensons pas. Ces tribunaux ne peuvent être les substituts parfaits à une situation globale de conflit ou de déliquescence d'un Etat. Les études qui portent sur la justice transitionnelle démontrent fort justement qu'un ensemble de mécanismes est nécessaire, et que les juridictions pénales ne sont qu'un élément parmi d'autres. Face à des faits qui dépassent l'entendement, le Tribunal pénal est une thérapie partielle. Le bilan ne peut donc être que mitigé, sauf à avoir mis tous les espoirs dans un processus judiciaire qui, par définition, ne peut avoir une fonction au-delà de cette mission.

La création d'un tribunal international, quel qu'il soit, est toujours un acte politique, même si l'on peut mettre en avant une certaine vision pédagogique ou préventive. Ces Tribunaux répondent donc immédiatement à une exigence politique autant que juridique. Victoire de la communauté internationale pour les uns, sorte de session de rattrapage face à un échec de cette communauté pour les autres. La vérité est comme toujours intermédiaire. Il ne s'agit ni d'un modèle achevé, ni d'une illusion, mais d'un modèle en devenir qui doit combattre l'illusion qu'il peut remplacer une action plus vaste et préventive.

3. 2014 Vienna Conference

2014 ESIL Vienna Conference: Call for papers and call for posters – deadline 15 January 2014

The 10th Anniversary Conference of the European Society of International Law will take place in Vienna, Austria, from 4 to 6 September 2014 hosted by the University of Vienna and organised by its Law School's Section for International Law and International Relations. Entitled "International Law and ...", the conference will explore the boundaries of international law and bridges to other fields and disciplines.

In addition to the plenary sessions and fora featuring invited speakers, the programme also includes 15 *agoras*. *Agora* speakers will be selected on the basis of abstracts submitted in response to calls for papers which can be found at <https://esil2014.univie.ac.at/call-for-papers/>.

Furthermore, the ESIL Vienna Conference will feature *poster sessions*. The poster sessions are intended for all law researchers in the field of international law. For more information on the conference agenda, posters presented at the ESIL conference should focus on the overarching conference theme and the description of the five main themes outlined in the call for posters which can be found at <https://esil2014.univie.ac.at/call-for-posters/>.

4. 2013 ESIL Symposium in Bucharest

With over 80 registered participants from all over Romania and 12 speakers, the first ESIL-SEDI Symposium organized on 26 September 2013 in Bucharest can be considered a great success, both for the Society and the Romanian organizers, the European Master's Degree in Human Rights and Democratization. The theme of the Symposium was "Perspectives on international and domestic law". The two co-chairs, ESIL President Laurence Boisson de Chazournes and Professor Lulia Motoc of the University of Bucharest, encouraged the audience to engage the speakers, and there was a long conversation on some of the most pressing issues of international law. The lively discussion can be watched at [video.juridice.ro](http://www.esil2013.org). Please consult the ESIL website for a more extensive report of this Symposium.

5. New Interest Groups

Interest Group on International Courts and Tribunals

The new ESIL Interest Group on International Courts and Tribunals was established by Yuval Shany (Jerusalem), Fúlvio Marín Parronitto (Naples) and Geir Ulfstein (Oslo). They will act as the interim leadership of the interest group. The Permanent Centre for the Study of the Legitimate Roles of the Judiciary in the Global order, University of Oslo (<http://www.purjiccourts.org>) has offered to act as the secretariat of the group.

The background for the interest group is the increasing number of international courts and tribunals (ICs) in recent years and the many theoretical and practical ramifications arising. The group will foster further discussion of the legal aspects of these ICs among European scholars and practitioners. One of the immediate issues is indeed the very definition of the "judicial body". The law of each of these ICs merits attention. Another relevant topic is the emergence of a corpus of general principles of international adjudication. The dialogue and cooperation between ICs, and with national courts, are of importance. The different functions of ICs and their legitimacy will also be studied.

The objectives of the interest group will be pursued by a network of scholars and practicing lawyers who share information and reflections on these topics. In particular, the group will monitor the activity of the international tribunals reporting the most significant judgments and stimulating academic debate through the creation of a dedicated website and blog, the organization of conferences and meetings and the setting up research projects and joint publications.

The initial members of the new interest group are Bruno Simma, Armin von Bogdandy, Philippe Sands, Duncan French, Cesare Romano, Hélène Ruiz Fabri, Martin Scheinin, Andreas Paulus, Laurence Boisson de Chazournes, Gentian Zyberi, Ingo Venkze, Andrés Nollkaemper, Christian Tams, Nigel White, Andreas Zimmermann, Ruth Mackenzie and Massimo Iovane. If you are interested in becoming a member of this interest group, please contact Geir Ulfstein (geir.ulfstein@jus.uio.no).

Interest Group on International Human Rights Law

The ESIL International Human Rights Law (IHRL) Interest Group has been set up following the initiative of ESIL members Brian Cali, Lorna McGregor and Ivana Radacic. This interest group pursues an approach to the study of international human rights law as a local order, rather than institutionally developed, rapidly expanding and changing branches of international law.

ESIL has a significant membership base with expertise in this area, but most IHRL research is fragmented, with academics focusing on particular regional human rights regimes, individual human rights treaties or specific human rights issues. The ESIL IHRL interest group seeks to engage with the scholarship and practice of the field as a whole, and reflects on how specific areas of IHRL interact (or fail to interact) with each other and with other branches of international law.

The IHRL interest group aims to foster debate and promote research collaboration on international human rights law amongst members of ESIL and within the broader international law research community - including interest groups and clusters in other learned societies of international law.

The group also aims to encourage research and collaboration on general principles of international human rights law; comparative analysis of international human rights law (with a focus on encouraging comparative research on regional human rights systems and UN human rights treaties); the relationship between IHRL and general (public) international law; customary human rights law; the impact of IHRL on other specialised bodies of international law, including international criminal law; the impact of international law on peacekeeping in international law; international economic law and international humanitarian law; the relationship between IHRL and domestic legal systems; the interdisciplinary analysis of IHRL, including the effects of IHRL on international and domestic legal, political and societal cultures from anthropological, sociological and anthropological perspectives and compliance with IHRL.

If you are interested in becoming a member of the IHRL interest group, please contact the founding chairpersons.

6. ESIL Lecture Series

The ESIL Lecture Series hosts broadcasts of presentations on international law topics held at partner institutions, enabling the presentation to reach a wider audience of ESIL members and non-members alike.

ESIL Lectures are available on the ESIL website here: <http://www.esil-edi.eu/node/288>

and on YouTube here: http://www.youtube.com/user/ESIL_channel?feature=watch

We welcome proposals for lectures to be included in the series. The guidelines for making such proposals can be downloaded from the ESIL website for the lectures at the link above.

Since the last newsletter in September 2013, the following two lectures have taken place. These are available on the website:

- Tuesday 26 November, Geneva: Professor Vera Gowlland-Debbas - "The Evolution of the Charter Concept of Collective Security"
- Thursday 28 November, Granada: Professor Marise Cremona - "Constitutional Foundations of EU External Relations"

Ralph Wilde (of the ESIL Executive Board)

7. Membership Dues 2014

All ESIL members are now invited to pay for their 2014 membership.

The membership fees in 2014 remain the same as last year:

- ESIL Patron = 500€
- Regular Member = 115€
- Regular Member for 5 years (2014 – 2018) = 500€
- Retired Member = 85€
- Student Member = 60€

As a non-profit organisation, the Society is entirely dependent on its membership for its operation and is therefore most grateful to those members who choose to become its Patrons by making a special financial contribution. The Society will express its thanks to all Patrons on its website and in its publications.

Full details about individual membership can be found on the [website](http://www.esil-edi.eu). Please fill in the online [Membership Registration Form](#) so that we have your current contact details on file and you can choose whether to receive the optional subscription to the *European Journal of International Law*. You can pay the fee either using the online credit card payment system or by arranging a bank transfer. The payment options are explained when you submit the membership registration form.

If you have any questions about paying your dues, please feel free to contact Joyce Davies, [ESIL Administrative Director](mailto:ESIL_Administrative_Director).

The Hague Academy of International Law offers a range of courses and research opportunities. www.haia.org

The *Foreign Law Guide* (FLG) is an essential database offering relevant information on sources of foreign law, including complete bibliographic citations to legislation, the existence of foreign laws and selected references to secondary sources in one virtual filing. www.bvill.com/flg

Global Perspectives on ADR

Carlos Esplugues and Silvia Barona (eds.)

Essential for all those wanting to understand the reality of ADR in some of the most economically important countries of the world.

[click for more information](#)

- 1. **Message de la Présidente**
- 2. **Editorial de l'invité - Jean-Marc Sorel**
- 3. **Conférence de Vienne 2014**
- 4. **Symposium de Bucarest 2013**
- 5. **Nouveaux Groupes de Réflexion**
- 6. **Conférences SEDI**
- 7. **Cotisations 2014**

Comité editorial:
Massimo Iovane (Naples), Mario Prost (Keele) and Geir Ulfstein (Oslo)

Having difficulties reading this page? [Click here](#) to read the newsletter in PDF format.

Vous rencontrez des difficultés pour lire cette page? Veuillez cliquer ici pour lire la newsletter en format PDF.

1. Message de la Présidente

Chers membres,

Notre société prospère chaque jour un peu plus. Elle consolide ses assises tout en développant de nouvelles initiatives. De nouveaux membres viennent nous rejoindre. Nous nous rencontrons de manière plus régulière, nous avons décidé d'inviter au Comité exécutif de mai dernier d'avoir des réunions sur une base annuelle, et non plus biannuelle. La prochaine réunion annuelle aura lieu à Vienne du 4 au 6 septembre 2014.

Le succès de la SEDI nous entraîne à recevoir de nouvelles demandes et sollicitations. Notre souhait est de pouvoir répondre à celles-ci tout en assurant notre mission de promotion de la connaissance du droit international et son application.

Tandis que nous rentrons dans la deuxième décennie d'existence de la Société, de nombreuses tâches restent à accomplir. Nous recevons beaucoup de demandes, venant de différentes parties de l'Europe, pour organiser des événements de promotion de la règle de droit international et il est important que notre société réponde à celles-ci. La participation de jeunes internationalistes, qu'ils soient encore au stade des études ou au début de leur carrière, reste un des objectifs primordiaux de la Société. Nous voulons ainsi développer des activités afin d'encourager ces jeunes à s'associer à la SEDI et à lui apporter leur aide. En outre, et comme d'autres organisations européennes, la SEDI se doit de garder le esprit "internationalisation" - avoir une perspective européenne ne signifie pas limiter son champ de vision aux confins de l'Europe, mais plutôt proposer un concept de "européanité au-delà des frontières de notre continent".

En plus de développer nos activités, nous avons besoin de mettre en valeur l'excellent travail de nos membres de la Société et de réfléchir en questionnant le Conseil de sécurité, le nombre ne cesse de croître. Le développement de notre système de gestion et de notre site internet prendra ainsi une place essentielle dans un avenir proche.

C'est dans ce contexte que nous fondons avec Joseph Weiler, Président de l'Institut universitaire européen, et l'un des fondateurs de la Société européenne de droit international, un appel à devenir membre à titre permanent de la Société. Nous sollicitons votre soutien. Ceci est essentiel pour permettre à notre Société d'accroître ses activités. Vous trouverez tous les renseignements utiles sur cette initiative sur le site de la Société.

En dernier lieu je souhaiterais évoquer l'une de nos activités récentes qui est celle d'organiser, en plus des conférences annuelles, des séminaires réunissant les universitaires, chercheurs et professeurs de droit international dans un séminaire. Un colloque a ainsi été organisé par la professeure Lulia Motoc à Bucarest le 26 septembre dernier sur le thème des rapports entre droit interne et droit international.

La Société existe également au travers de ses relations avec d'autres sociétés et associations. J'ai ainsi représenté la Société dans plusieurs réunions de nos "Sociétés sœurs", lesquelles comptent parmi leurs membres des membres de la SEDI. La SEDI est heureuse d'être associée à ces prestigieuses associations scientifiques. Nous nous sommes réunis en août dernier, à Capri, à l'initiative de la British Institute of International and Comparative Law (International Law), et notamment des professeurs Photini Pazaritis et Maria Gavouneli, afin de discuter du thème "Imperium Juris: Governance, Trade, Resources". En novembre dernier, nous sommes rencontrés à la Quatrième Conférence Biennale de la Société asiatique de droit international dont le thème était: "l'Asie et le droit international au 21e siècle: nouveaux horizons". Le droit international est notre point commun. Il peut y avoir des différences de vues et de conceptions à propos de ses notions, principes et institutions. Échanger est essentiel dans ce contexte, afin de mieux comprendre nos vues respectives. J'ai, à l'occasion de ces conférences, suggéré que nous pourrions mener des actions conjointes. Je suis à votre disposition pour toute suggestion que vous pourriez avoir à cet effet.

J'espère très vivement pouvoir compter sur votre soutien et vous remercie de votre confiance.

Avec mes cordiaux messages,
Laurence Boisson de Chazournes - *Présidente*

2. Editorial de l'invité

Faut-il désespérer de la justice pénale internationale?

Jean-Marc Sorel, Professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne

La justice pénale internationale est dans l'œil du cyclone : on la dit budgétivore, chronophage, politisée et peu efficace. Appare comme un élément phare de la juridictionnalisation du droit international à la fin du XXe siècle, est-elle en passe de devenir une simple illusion déçue alors qu'on la voyait comme un modèle pour le futur ? Même si l'on est fermement convaincu de son utilité, on peut être découragé par son fonctionnement.

Apparues par strates successives, la confusion règne parmi ces juridictions. A la strate *ad hoc*iste des TPIY et TPIR issus de résolutions du Conseil de sécurité, s'ajoute une autre strate non moins *ad hoc*iste, celle des juridictions pénales internationalisées ou hybrides (Sierra Leone, Cambodge, Timor Leste, Kosovo, Bosnie, Liban, Dakar) créées sur la base d'un accord ou d'un acte international. Cet ensemble provisoire devrait à terme laisser la place à la seule Cour pénale internationale. Cour qui là aussi devrait surtout renforcer à terme le rôle du juge national par le procédé de la « compétence universelle ». A cet égard, le « tout international » envisagé comme solution miracle a laissé la place à un retour vers la sphère nationale et il s'agit désormais plus de stimuler que de se substituer à l'échelon local. En attendant ces lendemains meilleurs, on dénonce surtout la longueur des procès, leur coût prohibitif ou le peu de lisibilité de la politique jurisprudentielle de la CPI comme l'illustrent les récentes décisions concernant le Kenya ou la Lybie. Cette politique jurisprudentielle devient si obscure qu'elle provoque une véritable révolte sur le continent africain.

Sans doute faut-il pointer également le modèle procédural dont la mixité – relative – n'a pas encore trouvé son point d'équilibre entre une procédure accusatoire largement chronophage et une procédure inquisitoire qui s'imisce doucement, mais qui ne peut non plus être parée de toutes les vertus. De cette posture a découlé une forme d'impunité pour les juridictions elles-mêmes pour lesquelles on a toléré beaucoup de particularismes largement prosrits au sein de nombreuses juridictions internes. Même s'il faut éviter toute forme d'anthropomorphisme étatique, la comparaison a pu choquer. Sans doute ces tribunaux sont-ils également trop axés vers la quête éperdue de la responsabilisation, faisant de la chasse aux responsables l'unique objectif, ce qui ne saurait remplacer la quête de la vérité. Le juste – ou ressentiment comme tel – prime le vrai.

Faut-il pour autant désespérer ? Nous ne le pensons pas. Ces tribunaux ne peuvent être les substituts parfaits à une situation globale de conflit ou de déliquescence d'un Etat. Les études qui portent sur la justice transitionnelle démontrent fort justement qu'un ensemble de mécanismes est nécessaire, et que les juridictions pénales ne sont qu'un élément parmi d'autres. Face à des faits qui dépassent l'entendement, le Tribunal pénal est une thérapie partielle. Le bilan ne peut donc être que mitigé, sauf à avoir mis tous les espoirs dans un processus judiciaire qui, par définition, ne peut avoir une fonction au-delà de cette mission.

La création d'un tribunal international, quel qu'il soit, est toujours un acte politique, même si l'on peut mettre en avant une certaine vision pédagogique ou préventive. Ces Tribunaux répondent donc immédiatement à une exigence politique autant que juridique. Victoire de la communauté internationale pour les uns, sorte de session de rattrapage face à un échec de cette communauté pour les autres. La vérité est comme toujours intermédiaire. Il ne s'agit ni d'un modèle achevé, ni d'une illusion, mais d'un modèle en devenir qui doit combattre l'illusion qu'il peut remplacer une action plus vaste et préventive.

3. Conférence de Vienne 2014

SEDI 2014 Conférence de Vienne : Appel à contributions et appel à présentations sur posters – Date limite 15 janvier 2014

La Conférence annuelle de la Société européenne de droit international (SEDI) 2014 marquera le 10ème anniversaire de la Société. La Conférence se tiendra du 4 au 6 septembre 2014 à Vienne, en Autriche, et sera organisée par l'Université de Vienne et le Département de Droit International et de Relations Internationales de sa Faculté de droit. Intitulée « Le Droit international et ... », la conférence explorera les frontières du droit international et les passerelles le reliant à d'autres domaines et disciplines.

Le programme sera structuré autour de sessions plénières, foras et quinze *agoras*. Les intervenants pour les sessions plénières et les foras seront invités; les intervenants pour les *agoras* seront sélectionnés sur la base des résumés soumis en réponse à l'appel à contributions, à consulter à l'adresse suivante: <https://esil2014.univie.ac.at/rappel-a-contributions/>.

Pour la première fois, la conférence SEDI proposera des sessions de présentations sur posters. Les sessions de présentations sur posters sont destinées à donner à de jeunes chercheurs la possibilité d'exploiter leur travail au public de la conférence. Les posters présentés à la conférence SEDI devront se concentrer sur le thème global de la conférence et les cinq thèmes principaux, à consulter à l'adresse suivante: <https://esil2014.univie.ac.at/rappel-a-presentations-sur-posters/>.

4. Symposium SEDI à Bucarest

Le premier symposium organisé par la SEDI à Bucarest, le 26 septembre 2013, a réuni plus de 80 participants et un véritable succès pour la SEDI et pour les organisateurs roumains, le Master Européen en Droits de la Personne et Démocratisation. Le thème du Symposium était "Perspectives sur l'international et le droit interne". Les deux présidents du symposium - Laurence Boisson de Chazournes (Présidente de la SEDI) et Prof. Lulia Motoc (Université de Bucarest) - ont animé les débats sur quelques uns des questions les plus pressantes en droit international. Les vidéos du symposium sont disponibles en ligne à l'adresse suivante: [video.juridice.ro](http://www.esil2013.org). Un rapport complet sur le symposium est disponible sur le site web de la SEDI.

5. Nouveaux groupes de réflexion

Groupe de réflexion sur les cours et tribunaux internationaux

Le nouveau Groupe de réflexion sur les cours et tribunaux internationaux a été constitué sur proposition de Yuval Shany (Jerusalem), Fúlvio Marín Palombino (Naples) et Geir Ulfstein (Oslo), qui assureront à titre intérimaire la direction du Groupe. Le « Centre Pluricourts pour l'étude du rôle légitime des juges dans l'ordre global », Université d'Oslo (<http://www.purjiccourts.org>), s'occupera de la gestion administrative.

La décision de constituer ce Groupe de réflexion a été suscitée par le nombre croissant de cours et tribunaux internationaux ces dernières années, ainsi que par les différents problèmes théoriques et pratiques que ce phénomène a entraînés. Le Groupe se propose d'encourager des discussions sur les aspects juridiques de l'activité judiciaire internationale entre universitaires et professionnels. Une des premières questions à traiter dans ces discussions sera bien évidemment la définition même d'« organe judiciaire ». Le droit régissant l'activité de ces cours méritera aussi une attention toute particulière, sans oublier la formation d'un corpus de principes généraux régissant la procédure judiciaire internationale. Il faut encore signaler l'importance de l'interaction et la coopération entre les cours internationales, ainsi qu'entre les cours internationales et les cours nationales. L'activité du Groupe de réflexion en question se concentrera enfin sur les différentes fonctions exercées par les cours internationales et le problème de leur légitimité.

Les objectifs du Groupe de réflexion sur les cours et tribunaux internationaux seront poursuivis par un réseau mettant en relation universitaires et juristes professionnels qui partageront des informations et des idées sur ces différentes questions. En particulier, le Groupe suivra de près les activités des tribunaux internationaux signalant les arrêts les plus significatifs et stimulant le débat académique par la création d'un site et d'un *blog ad hoc*; l'organisation de conférences et de réunions, ainsi que par la mise en place de projets de recherche et la publication de leurs résultats.

Les membres fondateurs de ce Groupe de réflexion sont : Bruno Simma, Armin von Bogdandy, Philippe Sands, Duncan French, Cesare Romano, Hélène Ruiz Fabri, Martin Scheinin, Andreas Paulus, Laurence Boisson de Chazournes, Gentian Zyberi, Ingo Venkze, Andrés Nollkaemper, Christian Tams, Nigel White, Andreas Zimmermann, Ruth Mackenzie and Massimo Iovane. Toute personne souhaitant devenir membre du Groupe est priée de prendre contact avec Geir Ulfstein (geir.ulfstein@jus.uio.no).

Groupe de réflexion sur le droit international des droits de l'homme

Le Groupe de réflexion de la SEDI sur le droit international des droits de l'homme a été établi sur initiative des membres Brian Cali, Lorna McGregor et Ivan Radacic. Ce Groupe comble une lacune importante en fournissant un point de convergence pour les chercheurs sur l'un des secteurs du droit international les plus évolués sur le plan institutionnel, qui s'est élargi et se modifie rapidement.

Un nombre considérable de membres de la SEDI sont des experts dans le domaine en question. Pourtant, les recherches sur les droits de l'homme demeurent fragmentés dans leur majorité. Les différents auteurs approfondissent surtout les régimes en vigueur dans certains systèmes régionaux. D'autres se concentrent sur des traités spécifiques en matière de droit de l'homme ou se limitent à examiner les problèmes particuliers posés par certains droits de l'homme. Le Groupe de réflexion en question cherche à se confronter avec l'ensemble de la doctrine et de la pratique pour examiner comment des secteurs déterminés (en matière de protection internationale des droits de l'homme s'influencent réciproquement (ou n'y parviennent pas) et interagissent par ailleurs avec d'autres domaines du droit international.

Le Groupe de réflexion sur le droit international des droits de l'homme vise aussi à intensifier le débat et à encourager la collaboration scientifique entre les membres de la SEDI et avec la plus vaste communauté des chercheurs, y compris les groupes de réflexions d'autres sociétés de droit international.

Le Groupe vise aussi à encourager la recherche et la collaboration sur les principes généraux du droit international des droits de l'homme ; sur l'analyse comparative de cette branche du droit international, en considérant surtout la comparaison entre les différents systèmes régionaux et les traités des Nations Unies sur les droits de l'homme ; sur les relations entre le droit international des droits de l'homme et le droit international public en général ; sur les répercussions du droit international des droits de l'homme sur d'autres domaines du droit international, tels que le droit international pénal, le droit applicable aux opérations de maintien de la paix, le droit de l'environnement, le droit international de l'économie et le droit international humanitaire ; sur les rapports entre le droit international des droits de l'homme et les systèmes juridiques nationaux ; sur l'analyse interdisciplinaire des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne l'impact de la protection internationale des droits sur les différences culturelles, juridiques, politiques et sociales existantes au niveau national et international ; sur les conséquences anthropologiques et sociologiques de l'application du droit international des droits de l'homme.

Tout membre souhaitant participer au Groupe de réflexion sur le droit international des droits de l'homme est prié de se mettre en contact avec les membres fondateurs.

6. Conférences SEDI

La Série de Conférences SEDI comprend les présentations organisées dans des institutions partenaires de la SEDI sur des sujets d'intérêt en droit international. Les vidéos des Conférences SEDI sont mises en ligne et sont accessibles aux membres et aux non-membres.

Les Conférences SEDI sont disponibles sur le site de la SEDI à l'adresse suivante: <http://www.esil-sedi.eu/fr/node/289>

Ainsi que sur notre chaîne YouTube: http://www.youtube.com/user/ESIL_channel

Les personnes désireuses d'organiser une Conférence SEDI sont invitées à consulter les instructions détaillées sur le [site de la SEDI](http://www.esil-sedi.eu/fr/node/289).

Depuis la publication de la dernière Newsletter en septembre 2013, deux Conférences SEDI ont eu lieu:

- Mardi 26 novembre, Genève: Prof. Vera Gowlland-Debbas - "The Evolution of the Charter Concept of Collective Security"
- Jeudi 28 novembre, Grenade: Prof. Marise Cremona - "Constitutional Foundations of EU External Relations"

Ces conférences sont dorénavant déjà disponibles sur le site de la SEDI.

Ralph Wilde (membre du Comité Exécutif)

7. Cotisations 2014

La SEDI invite ses membres à payer leur cotisation pour l'année 2014.

- Droits d'adhésion pour 2014 :
- Bienfaiteur de la SEDI = 500€
- Membre régulier = 115€
- Membre régulier pour 5 ans (2014 – 2018) = 500€